



# DOSSIER D'INSCRIPTION

DOSSIER COMPLET A DÉPOSER A LA MAIRIE AVANT LE 14 OCTOBRE 2025

Contact : Peggy LAMBERT – 02 96 15 47 87  
peggy.lambert@trebeurden.fr

## DOSSIER D'INSCRIPTION (1/4)

*Important :*

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Les missions durent 3h avec une pause de 30 minutes (soit une demi-journée 8h30 à 12h00\*)

*\*Horaires variables en fonction des missions.*

Elles sont indemnisées 15 €/mission.

Le paiement est réalisé en fin de mois, à la fin de l'ensemble des missions.

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe (cochez) :  Masculin  Féminin

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Téléphone des représentants légaux :

Nom : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Établissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

### Pièces à joindre :

- Ce dossier d'inscription dûment complété ;
- Photocopie d'une pièce d'identité ;
- Justificatif de domicile ;
- Photocopie de l'attestation d'assuré social ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile ;

Fait à Trébeurden, le

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature d'un représentant légal  
« Lu et approuvé »

Signature du jeune  
« Lu et approuvé »

## DISPONIBILITES (2/4)

La mairie a identifié quelques missions d'aide à la préparation des pique-niques à la restauration périscolaire, de nettoyage des espaces verts ...

Pour rappel, les missions sont encadrées par du personnel communal ou des élus.

**Les missions seront attribuées en fonction du nombre de demandes.**

OCTOBRE				
Lundi 20 <input type="checkbox"/>	Mardi 21 <input type="checkbox"/>	Mercredi 22 <input type="checkbox"/>	Jeudi 23 <input type="checkbox"/>	Vendredi 24 <input type="checkbox"/>
Lundi 27 <input type="checkbox"/>	Mardi 28 <input type="checkbox"/>	Mercredi 29 <input type="checkbox"/>	Jeudi 30 <input type="checkbox"/>	Vendredi 31 <input type="checkbox"/>

Fait à Trébeurden, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature d'un représentant légal  
« Lu et approuvé »

Signature du jeune  
« Lu et approuvé »

## AUTORISATION PARENTALE (3/4)

**A faire remplir impérativement par les ou les représentants légaux.**

**En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.**

En qualité de représentant légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessous ainsi que du contrat proposé :

Autorise /  N'autorise pas :

Nom : \_\_\_\_\_ / Prénom : \_\_\_\_\_

**A participer à l'opération « argent de poche ».**

Autorise /  N'autorise pas son transport dans les véhicules communaux dans le cas où la ou les mission(s) confiée(s) nécessiterai(en)t un déplacement.

Dans le cadre des missions « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec les jeunes. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

- La commune de Trébeurden ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant légal. Une attestation apportant la preuve de la couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

- La commune de Trébeurden s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Fait à Trébeurden, le  
\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature d'un représentant légal  
« Lu et approuvé »

Signature du jeune  
« Lu et approuvé »

## CONTRAT DE PARTICIPATION (4/4)

Ce contrat est un engagement de ta part, mais également de la part de la collectivité, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui te sont confiées.

### Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

### Concernant la réalisation des missions

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs, MP3,...est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

### Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les autres participants au chantier.

En cas de non-respect des engagements, la commune se réserve le droit d'interrompre la ou les mission(s).

Fait à Trébeurden, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature de la Mairie

Signature d'un représentant légal  
« Lu et approuvé »

Signature du jeune  
« Lu et approuvé »